

## Communiqué de presse

Genève, le 11 Novembre 2013

La République de Djibouti a présenté, ce lundi et mardi à Genève, son rapport initial en vertu du Pacte International des Droits Économiques Sociaux et Culturels devant le Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

La délégation djiboutienne conduite par la Secrétaire d'Etat à la Solidarité Nationale, Son Excellence, Mme Zahra Youssef KAYAD a soumis un rapport combiné initial et périodique de Djibouti devant le comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

À ses côtés, les délégués interministériels suivant étaient présents : Mr Hersi ABDI, Secrétaire Général au Ministère de la Justice; Mme Souad HOUSSEIN, Conseillère Juridique du Président de la République ; Mr Hassan HOUMED, Directeur du Travail ; Mr Ahmed Osman, Directeur de la réforme et de la Législation ; Maki Abdoukader Houmed, Procureur de la République, Mr Almis Mohamed du Ministère des Finances.

En présence du Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme Ali Mohamed Abdou ainsi que son Secrétaire General Djibril Osman Houffaneh, ont participé au processus.

Pour une meilleure approche du dialogue, le Représentant Permanent de Djibouti auprès des Nations Unies à Genève, Son Excellence Siad Mohamed DOUALEH et son équipe ont forment appuyé la délégation.

Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire d'État à la Solidarité Nationale a exposé les progrès réalisés par la République de Djibouti depuis la ratification, en 2002, du Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

Elle a mis en avant les efforts de la République de Djibouti malgré un contexte géopolitique régional caractérisé par des situations de conflits avec les conséquences indéniablement négatives sur les budgets nationaux. Le gouvernement djiboutien a choisi d'axer ses politiques sur l'Éducation, la Santé, la jeunesse, la promotion de la femme ainsi que les infrastructures et services sociaux de base.

Ces politiques sont conformes au cadre international des Droits de l'Homme qui accorde une attention particulière aux groupes vulnérables et défavorisés et aux principes fondamentaux qui font partie intégrante des travaux d'autres organes des Nations-Unies créés aux fins de l'application de traités relatifs aux Droits de l'Homme.

La république de Djibouti reconnaît la place particulière du dispositif de lutte contre la pauvreté qui doit être accordée aux couches des populations les plus vulnérables. A cet égard les experts ont souligné la nécessité de renforcer d'avantage les efforts en cours pour améliorer la situation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées.

La délégation a souligné les résultats probants acquis grâce à la politique volontariste du président de la République son Excellence Monsieur Ismael Omar Guelleh et de son gouvernement.

Le Comité s'est félicité de la soumission du rapport initial par Djibouti. Il a félicité le Gouvernement de Djibouti pour la ratification du Pacte relatif aux droits Economiques, Sociaux et Culturels. Les experts de ce Comité ont également salué l'absence totale de réserve de la République de Djibouti.

Il a en outre souligné le respect de la République de Djibouti des procédures du Comité des droits Économiques, Sociaux et Culturels et a remercié la délégation djiboutienne pour les réponses apportées à la liste des points soulevés par les membres du Comité lors du dialogue.

Djibouti a souligné que la préparation des rapports a été conçue par la délégation djiboutienne comme un exercice utile d'auto-évaluation. Elle a exprimé le souhait que les observations et recommandations ciblées que le Comité adoptera à l'issue du dialogue aideront la République de Djibouti à entreprendre des actions concrètes qui viseront à l'amélioration des problèmes socio-économiques et culturels sur le terrain.